

Compte rendu AG de l'EPUMT du 5 mars 2023 à Viane.

Culte :

Le culte rédigé par Olivier et animé par Frédéric, Françoise Chabbert et Claude Bonnet, nous fait entrer dans le temps de l'Assemblée générale.

Olivier nous fait partager 3 citations pour mieux cerner la mission de l'Église

1. La plupart des chrétiens, qu'ils soient libéraux ou fondamentalistes, restent pour ainsi dire des athées dans la majeure partie de leur vie. Il en est ainsi car nous pensons trop souvent que l'église trouve sa raison d'être dans les « services » qu'elle fournit, ou encore dans la somme de « fraternité » et de « bons sentiments » qu'on trouve dans la communauté. Tout cela est bien sûr important, mais ne doit pas constituer une fin en soi pour l'église.
« Étrangers dans la cité de Stanley Hauerwas & Willy Willimon
2. « L'église a été monarchiste sous les Rois, impérialiste sous Napoléon, républicaine sous la république et maintenant l'Église, dans sa composante protestante, est socialiste. Cela va à l'encontre des idées de Paul qui dit « ne vous conformez pas au monde présent ».
« Anarchie et christianisme » de Jacques ELLUL
3. « Le Christ au sortir du tombeau ne donne pas aux disciples une doctrine abstraite ou une morale, mais quelqu'un : le Saint Esprit. Du sein des croyants couleront des fleuves d'eau vive. Quand Jésus parle de fleuves d'eau vive, il s'agit de la vie même de Dieu. Désormais Dieu vit et demeure au plus intime de nos êtres. C'est pourquoi Paul a pu dire « ce n'est plus moi qui vis c'est le Christ qui vit en moi ». Ainsi, l'église n'est pas une institution. Elle est la présence mystérieuse du fils de Dieu prenant chair par l'opération du Saint Esprit dans une assemblée de pêcheurs qui croit en lui. Elle est une « communauté qui appelle sur elle le Saint Esprit en priant le Père de le lui envoyer, pour elle-même et pour le renouvellement et la recréation du monde, de l'univers, du cosmos tout entier, de tout notre monde pollué ».
« N'aie pas peur » de Cyrille Argenti

Introduction partie AG :

Après ce culte nous commençons notre assemblée générale.

Nous sommes 27 présents et 18 représentés soit 45 votants.

Le bureau de l'assemblée générale est voté suivant la proposition du CP.

Rémi Chabbert est président de séance, Claude Bonnet secrétaire de séance.

Compte rendu AG du 20 mars 2022 :

Il est approuvé sans modification et à l'unanimité.

Rapport d'activité :

En 2022 nous avons eu 2 pasteurs : Marie Françoise jusqu'en juin puis Olivier Delachaux qui est présent 2 semaines par mois.

Cultes ordinaires La Sainte-Cène est célébrée à chaque culte.

- 1er dimanche : Culte à 10h30 à Viane
- 2ème dimanche : Culte à 10h30 à Brassac
- 3ème dimanche : Culte à 10h30 à Vabre
- 4ème dimanche : Culte à 10h30 à Lacaune
- 5ème dimanche : Culte unique à 10h30.

➤ Il n'y a plus de culte dans les maisons de retraites. Olivier a visité les paroissiens des maisons de retraite de Lacaune, Brassac et Saint Pierre.

Évènements particuliers :

Centenaire de la Pierre Plantée le 2 juin et journée du 24 août.

Culte de départ de Marie-Françoise.

Exposition, spectacle et concert au temple de Viane.

Exposition « La Cimade » au temple de Vabre.

Journée de rentrée à Brassac.

La jeunesse

Nous avons recensé 6 jeunes susceptibles de participer au KT et EB.

2 enfants participent à l'École Biblique avec l'Église Libre.

2 autres enfants participent aux camps organisés par le consistoire.

La vie paroissiale :

Réunions du Conseil presbytéral, du Conseil de consistoire. Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, Fêtes d'Église à Vabre et à Viane.

Journée confection oreillettes et repas à Lavergne en mai.

Reprise des veillées et des études bibliques œcuméniques.

Actes pastoraux en 2022 :

➤ 1 baptême Martin Séguier le 17 avril.

➤ Pas de confirmation ni de mariage.

➤ 21 services funèbres

Rapports Financiers :

Myriam commente le bilan financier 2022 et le projet de budget 2023

Le document des finances est en annexe à la fin de ce compte rendu.

- Malgré la diminution du nombre de cultes, les offrandes anonymes se sont presque maintenues :
6 645,75 € en **2022** pour 7 135,70 € en **2021**

- Les offrandes nominatives sont en légère progression sur les 6 dernières années.

2017 : 57 297 € ; **2018** : 60 832 € ; **2019** : 60 782 € ; **2020** : 65317 € ; **2021** : 57663 € ; **2022** : 60587 €.

- Nos activités lucratives reprennent petit à petit sans encore avoir retrouvé le niveau de 2019, voici une comparaison des recettes nettes.

2019 : 13 532 € ; **2020** : 5 674 € ; **2021** : 7 239 € ; **2022** : 8 415 €

- Le déficit est récurrent hors recettes exceptionnelles. L'année 2020 correspond à un don exceptionnel et 2022 au don d'une assurance vie.

2017 : -34 681 € ; **2018** : -7 925 € ; **2019** : -16 670 € ; **2020** : +33 755 € ; **2021** : -19 011 € ; **2022** : +7 689 €

Pour 2022 les recettes sont de 127 720,05 € et les dépenses de 120 031,23 soit un excédent de 7 688,82 € résultant de l'encaissement d'un contrat d'assurance vie de 21 181,01€, le déficit en ordinaire est de 13 492,19 €.

Après discussion de plusieurs membres, Myriam Schoenenberger propose une réduction de la contribution régionale pour l'année 2024 à 65 000€. Pour 2023 nous sommes déjà engagés avec la région donc pas de baisse possible.

Une participation de 500€ sera affectée au Voyage en Arménie pendant l'été 2023, 2 jeunes de la Montagne y participent.

Au temple de Vabre il faudra prévoir de clôturer le clocher pour éviter l'invasion des pigeons.

- L'affectation du résultat excédentaire 2022 est proposé comme suit :

Immobilier : 43 265,37 + 7 688,82 soit **50 954,19 €**

Ordinaire 5 071,80 + 0 soit **5 071,80**

Soit un solde au 01/01/2023 de **56 025,99 €**.

- Le budget 2023 prévoit 123 910 € de dépenses pour 108 870€ de recettes soit 15 040€ de déficit. Il est à noter que dans ce budget 15 000€ de recettes sont prévus suite au legs et affectés à des travaux sur Brassac.

Vote du bilan financier 2022, de l'affectation du résultat et du budget 2023 : A l'unanimité

Rapport Moral

Frédéric Chabbert nous présente ce rapport :

Tout d'abord, je vous remercie de votre confiance en notre conseil presbytéral. Vos approbations unanimes nous engagent à poursuivre notre travail. Mais quel travail ?

Dans le 3^{ème} texte que j'ai lu, nous avons vu que L'Église est une « communauté qui appelle sur elle le Saint-Esprit en priant le Père de le lui envoyer... »

L'année dernière, nous vous avons présenté le projet de vie de notre église, justement celle qui prie le Père de lui envoyer le Saint-Esprit.

Quand je relis ce projet de vie, je me retrouve dans l'ambiance du premier texte, celui où l'église trouve sa raison d'être dans les « services » qu'elle fournit, ou encore dans la somme de « fraternités ».

C'est ce que je sais faire et que nous faisons, membres du conseil.

Mais pour la dimension Saint-Esprit, la dimension culturelle de cette association, je crois nécessaire la présence d'un pasteur. Sur cette nomination, malheureusement, même en présidant cette association, j'ai assez peu de poids pour faire pencher la balance.

Alors cette année encore, on va garder l'espoir d'une belle surprise, comme l'arrivée d'Olivier Delachaux, et même de nouvelles ressources pour mettre en œuvre cette attente de l'Esprit Saint.

Dans le débat qui va suivre, je vous invite à garder en tête la composante culturelle, il ne faut pas oublier l'objet de notre association loi 1905. Quant à la composante associative, plutôt côté loi 1901, elle est souvent au cœur du débat. A nous de faire vivre les deux composantes, à nous de faire Eglise, avec nos moyens et avec l'espérance que le Père veille sur notre Eglise.

Décision acceptant le bénéfice du Legs de Mme Guiraud-Raynaud.

Frédéric Chabbert nous présente plusieurs photos pour informer l'assemblée générale du bien qui est situé au carrefour de l'avenue du Sidobre et du chemin de la Catalanié, à savoir une maison au 30, avenue du Sidobre à Brassac estimée à 70 000€ et un garage chemin de la Catalanié estimé à 40 000€. Les 2 biens peuvent être dissociés. De plus il y a une somme d'argent de 15000€ que nous avons déjà mis dans le budget. Cette somme devra être utilisée dans le secteur de notre paroisse de Brassac.

« L'assemblée générale de l'Eglise protestante unie de la Montagne du Tarn réunie le 5 mars 2023 à Viane :

- accepte le Legs de Mme Guiraud-Raynaud, une maison au 30, avenue du Sidobre à Brassac estimée à 70 000€ et un garage chemin de la Catalanié estimé à 40 000€. Les 2 biens peuvent être dissociés. De plus il y a une somme d'argent de 15 000€.

- mandate M. Frédéric Chabbert, Président de l'association pour accompagner les démarches et signer tout document en rapport avec cette transaction. »

Décision acceptant la cession du temple de Baffignac

« L'assemblée générale de l'Eglise protestante unie de la Montagne du Tarn réunie le 5 mars 2023 à Viane :

- accepte que le temple de Baffignac soit cédé pour l'euro symbolique à la commune de Fontrieu,

- mandate M. Frédéric Chabbert, Président de l'association pour accompagner les démarches et signer tout document en rapport avec cette transaction. »

André Viala nous fait remarquer que ce temple a été construit en 1823, donc il a 200 ans cette année.

Frédéric Chabbert va avec la mairie de Fontrieu rédiger une convention d'utilisation en reprenant le projet de convention rédigé en 2015.

Vote des nouveaux statuts :

Frédéric nous présente les nouveaux statuts :

- Les passages surligné en jaune concerne les modifications pour être en accord avec les décisions du synode de l'EPUDF

L'association s'approprie la déclaration de foi de l'Église protestante Unie de France approuvé par le synode de 2017.

A l'article 1 : il est ajouté les différentes étapes de notre association :

A l'article 4 : Le vote par pouvoir est admis, étant précisé qu'au moment du vote tout membre de l'assemblée générale se détermine selon la conviction qu'il a acquise à l'issue des débats.

A l'article 5 : les membres doivent être majeurs. Toute contestation concernant les élections doit être transmises sous 8 jours au conseil Régional de l'EPUDF.

Les ministres en activités ou à la retraite ne peuvent pas être élus.

Les frères et sœurs ou des personnes vivant en couple ne peuvent pas être élus ensemble au CP.

Pour toute décision relative à un ministre, le calcul du quorum des membres en exercice ne prend pas en compte les ministres en fonction.

A l'article 6.5 : Le projet de compte-rendu de la séance précédente est examiné en vue de son approbation par le conseil presbytéral au début de la séance suivante. Le compte rendu approuvé est inscrit au registre des comptes rendus du conseil presbytéral.

A l'article 9.4 : Le secrétaire (ou, en son absence, le secrétaire-adjoint ou un autre membre du conseil désigné à cet effet) est chargé de préparer le projet de compte-rendu de la séance du conseil presbytéral.

A la demande d'un membre de l'association culturelle, et après accord du président du conseil presbytéral, le secrétaire peut lui faire parvenir un extrait des délibérations comportant uniquement le texte d'une décision prise par le Conseil, sans mention du nom des intervenants.

- Les passages surligné en vert concernent les modifications en rapport à la loi confortant le respect des principes de la république.

A l'article 1 : l'association doit avoir au moins 7 membres.

A l'article 7.2 : Les décisions relatives au recrutement d'un ministre du culte relèvent de la commission des ministères, élue par le synode national. Toute décision concernant la nomination et l'exercice des fonctions de ministre du culte respecte les dispositions du titre 5 de la Constitution de l'Église Protestante Unie de France.

L'assemblée générale de l'association culturelle de l'Église Protestante Unie de la Montagne du Tarn Réunie le 5 mars 2023 à Viane

En présence de 27 membres présents et 18 représentés,

Vu la constitution de l'Église protestante unie de France, article 36,

Vu les statuts de l'association culturelle, article 11,

Vu l'approbation préalable du conseil régional et du conseil national,

Sur proposition du conseil presbytéral,

Décide d'approuver la nouvelle rédaction des statuts et de la substituer entièrement à la version en vigueur,

Charge le président du conseil presbytéral et le secrétaire d'en déposer les deux exemplaires requis au greffe des associations du département et d'en envoyer deux exemplaires au conseil régional qui lui en transmettra un au conseil national.

Décision approuvée par 45 oui et 0 non.

Rémi Chabbert déclare la fin de l'Assemblée générale.

Bénédiction : Claude Bonnet nous conduit dans un temps de bénédiction, chant du dernier spontané.

Le secrétaire de l'AG
Claude Bonnet

Le président de l'AG
Rémi Chabbert

Le président du CP
Frédéric Chabbert